



REUNION INTER-CONSEILS CONSULTATIFS (INTER-CC)

Réunion virtuelle du 5 mai 2021

Participants : Conseils Consultatifs, Commission (DG Affaires maritimes et pêche), observateurs des États membres et du Parlement européen.

Présidente : Lena Andersson Pench

1 Discours d'ouverture - Charlina Vitcheva, Directrice générale de la DG MARE

Le travail a été engagé sur le fonctionnement des CC. Les choses avancent, et lors de la dernière réunion en janvier, les discussions ont porté sur la manière d'améliorer leur fonctionnement ainsi que sur les bonnes méthodes qui ont été mises en œuvre dans les CC. La Commission tient à souligner les discussions constructives qui ont eu lieu lors de la dernière réunion. La réunion d'aujourd'hui a pour but de faire le point sur les progrès réalisés et la marche à suivre.

Je voudrais réitérer l'importance que la Commission accorde aux CC et au format permettant une approche globale des consultations des parties prenantes sur les thèmes liés à la PCP dans le contexte de la régionalisation.

La Commission s'est efforcée de mettre en place les conditions nécessaires au bon fonctionnement des CC. La Commission a œuvré pour clarifier la participation des parties prenantes britanniques aux CC. La Commission a également commencé à examiner le niveau de compétence des CC et la meilleure façon de progresser.

En parallèle, la Commission travaille sur des actions de suivi concrètes et s'est engagée à organiser davantage de réunions Inter-CC. Ces réunions seront l'occasion d'aborder des sujets d'intérêt commun, de favoriser la pollinisation croisée entre les CC et de lever les inquiétudes exprimées par certains CC concernant la participation de la Commission aux réunions des CC.

La Commission envisage également de modifier le règlement délégué. En attendant, veuillez nous faire part de toutes vos idées, elles sont toutes les bienvenues. Nous ne devons pas perdre de vue l'objectif principal des CC, qui est de fournir des avis sur la gestion de la pêche, c'est pourquoi des initiatives politiques clés sont également à l'ordre du jour aujourd'hui. L'année 2021 est une année extrêmement chargée, avec un calendrier d'élaboration des politiques particulièrement dense. La Commission a de grandes ambitions en ce qui concerne la biodiversité et les stratégies "De la ferme à l'assiette".

Le Parlement a achevé son travail sur le Règlement de Contrôle et la Commission suit de près le travail du Conseil. La Commission se doit de poursuivre le dialogue interinstitutionnel et de contribuer activement au débat. Je tiens à souligner que le secteur de la pêche peut compter sur la confiance de la Commission, qui défend fidèlement les intérêts du secteur de la pêche de l'Union européenne et de ceux qui contribuent à une pêche durable. La Commission tient à protéger les acteurs qui pratiquent une pêche durable. Il est indispensable d'assurer l'avenir



d'un point de vue technologique mais aussi culturel, y compris en ce qui concerne le REM et la traçabilité numérique. Je tiens à ce que chacun sache que la Commission continuera à travailler en étroite collaboration avec les acteurs de la pêche de l'UE et les parties prenantes actuelles sur la modernisation du système de contrôle de la pêche de manière à atteindre les objectifs à long terme de la PCP. La Commission invite les CC à coopérer pleinement pour que ces objectifs puissent être atteints.

L'accord sur le FEAMP a été conclu en décembre dernier et entrera en vigueur en juillet. Il s'agit du principal outil financier soutenant la PCP et la politique maritime de l'UE, et il permet également d'atteindre les objectifs plus vastes du Pacte Vert. Le FEAMP soutiendra les investissements en faveur d'une pêche durable et résistante, et financera ainsi des projets innovants. Je recommande vivement aux CC et aux organisations individuelles de promouvoir des idées et des projets novateurs. Il y a une réelle fenêtre d'opportunités puisque les EM préparent actuellement leurs programmes pour la prochaine décennie, en concertation avec les parties prenantes, et les CC peuvent mettre en avant leurs bonnes pratiques.

2 Principales évolutions des politiques

Stratégie en faveur de la biodiversité COM (2020) 380 - DG ENV, Laurent Markovic

Voir la [Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 dans les mers européennes](#).

Une fois que le rapport sur les mesures techniques aura été publié, les parties prenantes feront l'objet de consultations plus approfondies. La Commission invite les CC à formuler des commentaires sur le plan d'action pour la conservation des ressources halieutiques.

MEDAC : Pourriez-vous fournir une clarification sur les 30% de zones protégées. Cette protection concerne-t-elle tout ou seulement les poissons ? Il y a différents types de zones, les AMP, les zones de production de pêche, les zones réservées aux activités militaires, les parcs éoliens, les couloirs de routes commerciales, les centrales énergétiques - toutes ces zones sont protégées de la pêche mais pas d'autres activités, par exemple l'extraction de pétrole. Parle-t-on uniquement des produits de la pêche lorsqu'on évoque les zones de protection ou cela inclut-il également les autres activités ?

CCM : Le mois dernier, le CCM a adopté un avis sur la stratégie en faveur de la biodiversité et aimerait profiter de l'occasion pour savoir s'il y a une réponse préliminaire et une date à laquelle la réponse officielle sera donnée.

CCA : Nous voudrions souligner que notre manière de parler est le reflet de notre manière de penser qui se reflète ensuite dans notre manière de travailler. Dans les eaux de l'UE, il n'y a pas que la pêche mais aussi l'aquaculture par exemple. Le CCA espère que l'aquaculture sera prise en compte comme il se doit, au même titre que la pêche, pour ce qui est des eaux de l'UE. Le CCA est également en passe de soumettre un avis sur la stratégie en matière de biodiversité.

CC pour la mer Baltique : C'est une bonne chose de voir la DG MARE et la DG ENV communiquer ensemble et faire tomber les obstacles qui les séparent. Nous nous demandons si la Commission envisage de mettre en place une base contenant les options de gestion qui



doivent être mises en place et si le plan d'action pour le secteur de la pêche pourrait être appliqué afin d'accélérer le processus. Comment le plan d'action s'articulera-t-il aux autres processus ?

Oceana : L'un des résultats de la Stratégie en faveur de la Biodiversité est le Plan d'Action, qui représente une opportunité claire de faire le lien entre la gestion de la pêche et la protection des écosystèmes. Ce plan d'action va-t-il tenir compte du climat ?

CC de Pêche Lointaine : Nous sommes heureux de voir davantage de communication entre les DG. Nous avons une question à propos de la dimension internationale de la PCP. La Stratégie en faveur de la Biodiversité ne s'applique initialement qu'aux eaux de l'UE, mais la Biodiversité au-delà de la Juridiction Nationale ("BBNJ" en anglais, pour "Biodiversity Beyond National Jurisdiction") et l'exploitation minière en eaux profondes ont été mentionnées. Quels sont les liens avec les objectifs d'Aichi et les initiatives de l'UICN allant dans le même sens, la cohérence avec les dimensions internes et externes de la PCP ?

DG ENV : Les 30% de zones protégées couvrent tout, mais le réseau Natura 2000 est sous-jacent et doit être complété. Ces 30% incluront également les zones nationales dans la mesure où elles sont conformes, ainsi que les autres mesures de conservation jugées efficaces, dans lesquelles, par nature, il y a peu d'activité humaine. La définition des critères est en cours de discussion avec les parties prenantes, y compris les représentants des États membres et du secteur de la pêche. L'étude portant sur l'aquaculture durable est sur le point d'être publiée. Des recommandations seront disponibles d'ici la fin de l'année quant à la désignation des zones et à leur gestion. Le Plan d'Action constitue une très bonne initiative qui témoigne de la bonne collaboration entre MARE et ENV.

Valerie Tankink : L'avis du CCM est en cours de révision. Le Plan d'Action n'est pas une initiative légale mais constitue plutôt une communication de la Commission qui énumérera différentes actions pour les EM et la Commission. Tous les éléments sont actuellement à l'étude, et des recommandations liées aux mesures techniques seront formulées pour obliger les EM à aller de l'avant et pour en accélérer la mise en œuvre. L'objectif principal est de faciliter la mise en œuvre de la PCP. Le Plan d'Action ne constitue pas la proposition à proprement parler, les codécideurs statuent sur les critères de restauration, et le Plan d'Action devrait annoncer l'évaluation des conséquences de ces critères. Ce Plan d'Action est un élan pour dresser l'état des lieux de la législation environnementale et de la PCP et pour s'assurer que ces deux éléments sont respectés et que la PCP contribue efficacement à la mise en œuvre de la législation environnementale. Pour ce qui est de la question du climat, le Plan d'Action en tant que tel ne porte pas sur ce sujet, mais bon nombre des mesures qui y sont prévues peuvent également avoir un impact sur le climat. Plusieurs études sont en cours et viendront s'ajouter à la révision de la PCP. La présentation du Plan d'Action, qui s'appuie sur le rapport des mesures techniques, est prévue pour la fin de cette année. Il sera ensuite soumis aux États membres et aux parties prenantes à la fin de l'été ou au début de l'automne, afin que tous les points de vue puissent être pris en compte pour qu'il puisse être adopté en novembre/décembre.

DG ENV : Dans le cadre de la DCSMM, la DG ENV a demandé l'avis du CIEM, qui n'a pas encore été rendu, mais cela montre qu'environ 75 % des captures de l'UE sont effectuées dans 20 à 30 % de la zone marine de l'UE, si bien que l'augmentation des zones protégées entraînera certains coûts, mais ceux-ci ne devraient pas être démesurés.



De la ferme à la fourchette - Emilia Gargallo, DG MARE A2

Voir la [Stratégie "De la ferme à la fourchette" - mise à jour de mai 2021](#).

La PCP dispose de tous les moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la stratégie "De la ferme à la fourchette", ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire de fixer des objectifs supplémentaires pour l'aquaculture et la pêche.

CCM : Les DG en charge d'un grand nombre d'avis du CCM sont SANTE et ENV. La DG MARE met-elle pleinement à profit les avis du CCM ? La DG MARE peut-elle faire un retour sur les avis fournis ?

CC de Pêche Lointaine : Quand la DG MARE va-t-elle promouvoir les produits de l'industrie de la pêche en dehors de l'UE ? Il y a un problème d'étiquetage concernant la durabilité, et nous aimerions que les règles du jeu soient les mêmes pour tous, car ces obligations ne sont pas appliquées aux produits provenant de l'extérieur de l'UE. La Commission ne peut pas continuer à renforcer les exigences de durabilité sur les produits alimentaires au sein de l'UE si celles-ci ne sont pas appliquées de la même manière dans les pays hors de l'UE. De plus, les mesures relatives à la mobilité des marins à l'échelle mondiale sont insuffisantes pour garantir le respect des exigences en matière d'équipage. La pêche est très affectée par la pollution, ce qui doit être résolu.

CCA : La stratégie "De la ferme à la fourchette" s'intéresse à l'amélioration de l'animal, qui doit soutenir le passage à une production durable de poissons et de fruits de mer.

Emilia Gargallo : La stratégie "de la ferme à la fourchette" est un excellent exemple de dépassement des limites. Les principales DG sont SANTE et AGRI, mais d'autres DG sont également impliquées. Même si MARE n'est pas le chef de file, elle est tout de même impliquée. Tous les avis reçus sont examinés avec les autres DG. La Commission ne veut pas relever les normes intérieures de l'UE d'une manière qui pourrait nuire aux producteurs européens. Pendant la crise du COVID, la circulation a été un problème dans toute l'UE. Le plan d'urgence va également se pencher sur cette question.

ACC UE-Royaume-Uni - mise à jour de la consultation annuelle UE-Royaume-Uni- Eric Lindebo

Il y a un certain nombre de questions en suspens, l'un des principaux éléments concerne la question des flexibilités, le Royaume-Uni cherchant à obtenir des flexibilités inter-zone, ainsi que la pêche d'espèces hors quota et les conditions d'accès réciproques. La bonne nouvelle, c'est qu'en ce qui concerne les TAC et les quotas, un accord a été conclu sur pratiquement tous les points, sauf un ou deux qui restent en suspens. Le Royaume-Uni et l'UE ont actuellement des échanges intensifs sur le plan politique.

CC pour les stocks pélagiques (PELAC) : En ce qui concerne l'implication des parties prenantes, y a-t-il un retour concernant la lettre multi-CC ?

Voir [ACC - mise à jour de la consultation annuelle entre l'UE et le Royaume-Uni](#)



La Commission travaille actuellement sur un *vadémécum*, un document destiné à définir les règles de procédure. La pêche dispose déjà de plateformes consultatives bien établies, mais nous devons déterminer comment celles-ci s'intègrent. Le comité spécialisé de la pêche aura un rôle moteur dans la coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne et dans leurs approches communes des stocks partagés. Joost Paardekooper sera le co-président du comité spécialisé de la pêche.

Oceana : Nous espérons qu'un accord pourra être trouvé, il est nécessaire de montrer dès le début du Brexit qu'il est important de trouver un accord et de faire preuve de coopération. Les négociations et les questions techniques semblent se heurter à quelques points de désaccord, qui ont maintenant atteint la scène politique. Ces points de désaccord peuvent-ils être résolus ? Concernant la lettre qui a été envoyée par les CC, nous pensons que dans un souci de transparence, l'implication des CC est essentielle. L'UE devrait pousser le Royaume-Uni à participer.

CC pour les stocks pélagiques (PELAC) : Il est important que les parties prenantes soient impliquées. L'UE a-t-elle l'intention de nouer un dialogue avec les CC sur la future gestion de la pêche dans une situation post-Brexit ? La mise en place des CC en 2004 a constitué une nette amélioration et a contribué à la PCP, et les CC tiennent à conserver un système efficace à l'avenir.

Joost Paardekooper : Les négociations touchent à leur fin, mais les derniers points sont très politiques. Cela signifie également que des accords ont été passés sur presque tous les TAC en attente, reposant autant que possible sur des données scientifiques. Comme mentionné lors de la réunion avec les ONG, le Royaume-Uni a été invité à accepter que les TAC soient fixés au RMD. La Commission attache une grande importance à la participation des ONG aux consultations qui ont lieu. Par rapport aux autres secteurs, les CC sont un peu à part.

La Commission pense que les CC devraient œuvrer ensemble afin de rationaliser leur travail et réfléchir à la manière de conjuguer leurs efforts de la manière la plus efficace possible, il doit y avoir un meilleur moyen de le faire.

SC06 - Régionalisation de la PCP - Noémi van Bogaert (ILVO)

Voir [SC06 - Régionalisation de la PCP](#)

3 Fonctionnement des Conseils Consultatifs

1 Mise au point suite à la réunion Inter-CC de janvier 2021

Suite Suite à la réunion Inter-CC de janvier 2021, la Commission prévoit la modification de l'acte délégué et a examiné plus en détail les actions. La préparation de la modification de l'acte



délégué est un élément clé, et la Commission a contacté les États membres pour qu'ils donnent leur avis à ce sujet.

Voir les modèles proposés pour la classification des membres et les avis diffusés par le Secrétariat le 10 mai 2021.

CC pour la mer Baltique : Le modèle semble intéressant, tiendra-t-il compte des différentes consultations et formats ?

CCA : En ce qui concerne l'importance des avis minoritaires, oui, ils doivent être clairement indiqués dans les avis, mais nous devons veiller à ne pas mettre l'accent sur ce point, ils ne doivent pas être rendus plus attrayants que le consensus. Les CC veulent promouvoir le consensus. La représentation dans les CC ne se limite pas aux OIG, la participation des organisations sectorielles doit également être améliorée, notamment en ce qui concerne la pêche artisanale. En ce qui concerne les critères, pour les OIG, il y a une référence spécifique à la santé, est-ce que cela concerne les animaux ou les humains, ou les deux ?

CCM : Le CCM se félicite des efforts de la DG MARE et prévoit de procéder à une évaluation des performances par le biais d'un consultant externe. La DG MARE devrait encourager une plus grande participation des EM aux réunions et à la réponse apportée aux CC. Nous nous félicitons de constater que les réponses aux avis du CCM sont de plus en plus détaillées. Il est important de tenir les CC informés de la manière dont les avis sont pris en compte, en particulier lorsqu'il s'agit du processus législatif. Il est important d'avoir de la flexibilité pour certaines exigences, par exemple si aucun membre de l'OIG ne veut prendre la présidence ou la vice-présidence. Le modèle pourrait être utile, mais un équilibre est nécessaire concernant les positions minoritaires.

CC pour la mer Baltique : En examinant les critères d'adhésion, on constate que la géographie n'est pas mentionnée, pas plus que l'affiliation à une zone spécifique de l'UE ou en dehors de l'UE. Il faut espérer que le modèle fournira un cadre utile et ne limitera pas les avis.

CC de Pêche Lointaine : Ce modèle est sans doute une bonne idée, mais un système de suivi est également nécessaire.

Pascale Colson : On parle ici de santé humaine et non de santé animale. En ce qui concerne les organisations européennes/non européennes, la PCP évoque la consultation au sein de l'UE et définit le domaine de compétence de chaque CC. Nous avons également passé en revue la proposition de formation pour les Secrétariats et les Présidents, et la Commission envisage l'organisation de cette formation une fois que l'acte délégué sera entré en vigueur. Cela devrait être possible à l'automne. Pour ce qui est du rôle des CC dans le contexte du Royaume-Uni, la Commission souhaiterait trouver une solution pour la coopération entre les différents CC. La Commission prendra toujours contact avec tous les CC, mais il est nécessaire de déployer des efforts conjoints pour que la Commission n'ait pas à organiser quatre réunions, mais puisse avoir une vue globale des différents CC, et qu'un suivi bilatéral soit également possible.

2 Meilleure planification : organisation des réunions, coopération entre les CC



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Les réunions Inter-CC concernant les questions transversales seront plus régulières, la prochaine est d'ailleurs prévue avant l'été. Les CC peuvent proposer des sujets. Les réunions des CC sont importantes, et la Commission est très occupée et doit établir des priorités et une bonne planification. Les CC doivent donc se pencher davantage sur la planification à long terme et réfléchir aux domaines dans lesquels la participation de la Commission est vraiment nécessaire.

DG MARE Management Plan 2021



[Management plan 2021 – Maritime Affairs and Fisheries | European Commission \(europa.eu\)](#)



[lien](#)

4 Questions financières

L'excédent annuel est destiné à être conservé par les CC afin de constituer des réserves pour les besoins futurs de l'organisation, par exemple en cas d'événements imprévus. Si un CC souhaite que la Commission retire l'excédent et modifie l'accord, il doit en faire la demande écrite. L'initiative doit venir du CC. La Commission considère que les excédents proviennent d'autres sources. Les CC ont pour principe de ne pas faire de profit et la Commission ne peut pas retirer certaines parties de la contribution nationale.

En ce qui concerne la méthode de modification du cofinancement à l'avenir, les CC ont été informés de l'intention de la Commission de simplifier les accords de subvention, car les questions concernant les coûts éligibles/inéligibles sont trop nombreuses. Le coût administratif pour le contrôle de la Commission reste élevé. La Commission propose de simplifier les procédures et de fixer des montants forfaitaires pour les CC. Cette mesure s'éloigne du cofinancement basé sur les coûts éligibles et revient à appliquer un coût fixe par CC. Les montants sont très différents d'un CC à l'autre. Le processus de calcul des montants forfaitaires sera défini et communiqué aux CC pour obtenir leur avis. Le montant a été redistribué il y a un an et les CC seront chargés de déterminer avec précision le montant nécessaire pour l'année à venir. L'accord-cadre devrait indiquer le montant exact pour quatre ans, le montant annuel est donc fixe. La véritable différence dans le contrôle passe du contrôle ex-post au contrôle ex-ante. L'audit de la Commission n'aura donc aucun droit de regard sur les coûts réels encourus par les CC.

CC pour la mer Baltique : Pourrions-nous commencer la prochaine réunion par les points financiers ?